

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 07 JUILLET à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 1^{er} juillet 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 1^{er} juillet 2026 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent, Mme GARET Sylvie et M. THURAT Benoît formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

M. LIMA Emmanuel	mandataire	Mme LEDOUBLE Catherine
Mme EDESA Stéphanie	mandataire	M. PERRARD Didier
Mme KUROWSKI Myriam	mandataire	Mme LEROY Marie-Pierre
Mme OLLIER Graziella	mandataire	M. VANARET Florian

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/061***

**Personnel communal – Modification du tableau des effectifs :
création d'un second emploi fonctionnel de Directeur Général
Adjoint**

Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par délibération de son organe délibérant. Il appartient ainsi au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents, à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Par ailleurs, les dispositions statutaires applicables permettent aux communes de plus de 10 000 habitants de créer un ou plusieurs emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des services. (DGA)

Dans la perspective du départ à la retraite de la Directrice Générale des Services (DGS), prévu au cours de l'année 2027, il apparaît nécessaire d'anticiper l'évolution de l'organisation de la direction générale afin de garantir la continuité du fonctionnement de l'administration communale.

Il vous est ainsi proposé de créer un second emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services. Cette création permettra de renforcer l'équipe de direction et d'organiser une période de transition entre l'actuelle Directrice Générale des Services et le futur encadrement de la direction générale. Cette période favorisera la transmission des dossiers stratégiques, des modalités de pilotage de l'administration communale, ainsi que des enjeux propres à la collectivité.

Cette organisation contribuera à sécuriser la continuité du service public, à préserver la qualité du pilotage des politiques municipales et à assurer la poursuite des projets structurants engagés par la commune.

La Commission Economie Locale-Finances vous propose donc de bien vouloir :

- **APPROUVER la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessous :**

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/061***

EMPLOI FONCTIONNEL	QUOTITÉ DE TRAVAIL Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS
Directeur Général Adjoint	TC	1

- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder au recrutement correspondant, et de pourvoir cet emploi par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché ou d'attaché principal territorial par voie de détachement,
- **CLASSER** cet emploi fonctionnel dans le groupe de fonctions A2 retenu par notre collectivité pour l'attribution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pouvant être versés aux agents communaux au titre du RIFSEEP, et **FIXER** les plafonds de ce groupe à :
- 27 000 € pour l'IFSE
 - 3 000 € pour le CIA
- **PRÉCISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour) :

- **ADOPTER** le rapport présenté.

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA


Catherine LEDOUBLE

- Signé par Catherine LEDOUBLE (COMMUNE DE SAINT ANDRE-LES-VERGERS),
la Maire
le 10/07/2026 à 08:45:42
- Ref:11376006-17174854-1-D